

Pour une politique nationale de population

La Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec

Volume 4, Number 3, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305807ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305807ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

La Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec (1975). Pour une politique nationale de population. *Cahiers québécois de démographie*, 4(3), 78–101. <https://doi.org/10.7202/305807ar>

Pour une politique nationale de population.

PAR

LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS
SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUÉBEC

INTRODUCTION

C'est un fait connu de tout le monde que, depuis plusieurs années déjà, il se produit au Québec une diminution du nombre des élèves dans la plupart des commissions scolaires. Le niveau secondaire n'est pas encore affecté autant que le niveau élémentaire. Mais, il le sera au cours des prochaines années, parce que la baisse des effectifs de l'élémentaire est imputée principalement à une chute brutale du taux d'accroissement naturel de la population du Québec. Le phénomène est plus facilement vérifiable dans les grandes agglomérations urbaines.

Des recherches ont été faites à la Commissions des écoles catholiques de Montréal et à la Commission des écoles catholiques de Québec. Les résultats obtenus amènent à penser que, si des facteurs imprévisibles ne modifient pas substantiellement la situation, la diminution de la clientèle scolaire de ces deux organismes atteindra près de 50% vers le

début des années 80. Il y a de quoi alerter les administrateurs.

Devant la situation actuelle et ses développements possibles, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, par son Conseil d'administration, a mis sur pied un comité ad hoc pour étudier le phénomène de la dénatalité au Québec, ses conséquences sur le système scolaire et les mesures à préconiser à différents paliers de responsabilité.

Le comité a fait porter son étude en premier lieu sur l'aspect politique de la situation et les mesures qui relèvent de la responsabilité du gouvernement provincial. C'est l'objet du présent rapport, divisé en trois (3) parties:

1. Caractéristiques de la situation actuelle;
2. Responsabilité gouvernementale et politique de population;
3. Objectifs particuliers d'une politique de population pour le Québec.

PREMIERE PARTIE: LES CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION ACTUELLE

Les données qui caractérisent la situation démographique du Québec, aujourd'hui, pour un administrateur scolaire, sont à rechercher dans deux secteurs qui évoluent parallèlement: d'une part, la population globale; d'autre part, la partie de cette population qui constitue la

clientèle des écoles sous la juridiction des commissions scolaires. Le lien entre ces deux secteurs est tel que les variations qui affectent la clientèle scolaire doivent s'expliquer par les variations qui ont déjà affecté depuis cinq (5) ou six (6) ans au moins la population globale de la province. Les statistiques citées dans les pages suivantes en sont une illustration.

1.- DIMINUTION DE LA CLIENTELE SCOLAIRE:

Des études démographiques ont été faites sur l'estimation de la clientèle scolaire pour la période de 1973-74 à 1976-77. En ce qui concerne la maternelle, l'élémentaire et le secondaire, ces études aboutissent aux conclusions suivantes:

1.1 Maternelle:

De 1972-73 à 1976-77, on peut prévoir que l'effectif des classes maternelles aura diminué d'environ 25,000 élèves pour atteindre 88,200 en 1976-77.

On estime approximativement à 13.7% le pourcentage de cette baisse.

1.2 Elémentaire:

La clientèle du niveau élémentaire continuera de décroître durant la prochaine période quinquennale. Par rapport aux inscriptions de 1972-73, cette baisse peut être estimée entre 123,602 et 150,152. Les estimations de 1977-78 comparées aux clientèles inscrites en 1970-71 situent cette diminution entre

237,457 et 264,007, soit une baisse se situant entre 16% et 19% pour l'ensemble de l'élémentaire. Mais alors, ces chiffres tiennent compte de la réduction du cours élémentaire de 7 à 6 ans.

1.3 Secondaire:

Pour sa part, la clientèle du secondaire diminuera, au cours de cette période de cinq (5) ans, de 106,427 à 166,577 (approximativement entre 15% et 23%) et selon les études, ces diminutions ne peuvent que s'accroître durant la prochaine décennie.

Pour expliquer cette diminution de la clientèle scolaire et mieux en comprendre les conséquences, il est nécessaire de la mettre en relation avec les variations qui ont affecté la population globale du Québec, depuis plusieurs décennies.

2.- EVOLUTION GENERALE DE LA POPULATION DU QUEBEC:

L'évolution générale de la population du Québec apparaît avec plus de relief quand on la compare à celle de l'Ontario et à celle de l'ensemble du Canada, surtout en ce qui concerne le taux et les facteurs de croissance.

2.1 Taux de croissance au Québec, en Ontario et au Canada entre 1931 et 1973:

L'étude de l'évolution de la population du Québec, au cours des 40 années allant de 1933 à 1971, fait ressortir que chaque

période décennale a connu une hausse de plus de 20%, sauf les périodes 1931-41 et 1961-71. Elle accuse un net ralentissement, soit 14.6% pour cette dernière période, comparativement à 15.9% pour la période de 1931-41, qui fut pourtant marquée par la crise économique et le début de la deuxième guerre mondiale. (Voir en annexe le tableau 1 pour le détail des données).

Si on examine les taux de croissance des dernières années, on constate que celui qui correspond à la période de 1968-73 n'est que de 2.6% pour le Québec, alors que pour l'Ontario il est de 8.7% et pour l'ensemble du Canada de 6.5%. (Voir en annexe le tableau 1).

2.2 Les facteurs de croissance de la population au Québec, en Ontario et au Canada entre 1961 et 1971:

Les facteurs de croissance de la population sont l'accroissement naturel et l'immigration. Si on compare l'évolution démographique au Québec, en Ontario et au Canada entre 1961-66 et 1966-71, on constate que:

au Québec, entre ces deux périodes, il s'est produit une baisse dans l'accroissement naturel se chiffrant à 164,000 personnes.

La migration nette laisse apparaître également une perte de 46,620 personnes puisqu'il est sorti du Québec 210,183 citoyens alors que 163,563 seulement y sont entrés.

En Ontario, pour ces mêmes périodes, on constate une baisse de l'accroissement naturel de 115,000. Mais, par contre, la migration nette est positive puisque 101,271 citoyens ont quitté cette province alors qu'elle en a accueillis 460,019. Donc, un gain net de 368,648.

Pour le Canada, nous n'avons pas de chiffres en ce qui concerne l'accroissement naturel, mais l'effet des mouvements migratoires montre que 160,911 citoyens ont quitté le pays, tandis que 880,486 immigrants y sont entrés. Donc, un gain net de 719,575 en 5 ans. (Voir en annexe, tableau 2).

On peut donc dire qu'il est sorti 1.5 citoyens pour chaque nouvel immigrant entrant au Québec et que, au contraire il est entré 4.6 immigrants en Ontario pour chaque départ, et pour l'ensemble du Canada, 5.5 immigrants pour chaque départ.

Il faut noter enfin que la proportion des immigrants qui s'établissent au Québec a tendance à diminuer: elle ne représentait que 15% du total de l'immigration au Canada, en 1972, contre 20%, en 1968. Encore faut-il préciser que près de 75% de ces immigrants au Québec choisissent la culture anglophone.

2.3 Prévisions sur la taille finale de la famille québécoise

Une récente enquête de Jacques Henripin et Evelyne Lapierre Adamcyk, de l'Université de Montréal, révèle qu'on peut s'attendre à une réduction radicale de la taille finale de la famille au Québec. (Voir tableau 3 en annexe).

En effet, si la descendance finale prévue par les femmes de 40-44 ans (en 1971) est de 3.69 enfants, celle des femmes mariées de 15-29 ans (en 1971) diminue jusqu'à 2.80 enfants par famille. Encore faut-il tenir compte du fait que les femmes de 15-19 ans qui sont mariées à cet âge auront une descendance finale plus grande que celles qui ne le sont pas encore. D'où une correction qui ramène la prévision à 2.10 enfants pour l'ensemble des femmes de 15-19 ans.

Cette baisse de la natalité laisse présumer que, si la prévision de 2.10 enfants se réalisait, le renouvellement de la population ne serait plus assurée, puisqu'il requiert un taux de 2.2 enfants par famille dans le contexte actuel du nombre de mariages et de décès.

Même si on s'abstient de qualifier cette situation de normale ou d'alarmante, selon qu'on se rallie à des thèses favorisant une diminution ou un accroissement positif de la population, on est en droit d'en évoquer la dimension politique et de re-

commander des mesures qui relèvent de la responsabilité du gouvernement du Québec dans le domaine d'une politique de population.

DEUXIEME PARTIE: RESPONSABILITE GOUVERNEMENTALE ET POLITIQUE DE POPULATION

1. RESPONSABILITE GOUVERNEMENTALE:

Tout gouvernement, quelles que soient sa philosophie et ses orientations politiques, doit assumer une responsabilité dans le développement de la collectivité dans plusieurs domaines, comme par exemple:

- volume et croissance;
- composition ethnique;
- répartition territoriale;
- éducation et culture;
- qualité de vie, etc.

Que le gouvernement se donne ou non une "politique de population", certaines interventions gouvernementales ont une incidence sur ce qui constitue le domaine d'une telle politique:

- v.g. influence des interventions touchant l'immigration sur le volume de la population;
- v.g. influence des mesures sociales et économiques sur la qualité de la population, etc.

Dans la ligne de cette responsabilité, le gouvernement doit

examiner les conséquences de ses interventions pour en prévoir les résultats et en mesurer les influences.

Quant au mode d'exercice de cette responsabilité gouvernementale, il est logique de croire que, dans un Etat démocratique comme le Québec, il implique la consultation et la participation de la collectivité, comme étape préliminaire aux mesures administratives décrétées par le gouvernement.

Nous pensons qu'il est urgent que ces principes soient pris en considération d'une façon renouvelée par le gouvernement du Québec et que des actions soient prises pour évaluer la situation démographique qui prévaut actuellement et y apporter les améliorations qui s'imposent.

C'est pourquoi nous formulons la recommandation suivante:

CONSIDERANT que l'aspect volume et croissance de la population fait l'objet des préoccupations de très nombreux citoyens du Québec à cause des conséquences démographiques, culturelles, sociales et économiques qui peuvent en résulter.

NOUS RECOMMANDONS au gouvernement du Québec d'élaborer, avec la participation de tous les citoyens, une politique de population.

A cette fin, le gouvernement devra, par une structure de consultation, se donner les moyens de connaître les aspirations de la collectivité en ce qui concerne les projets de fécondité des familles, les étapes prévues pour leur réalisation, ainsi que les mesures sociales, économiques et culturelles qui en permettront le plein accomplissement. Il devra connaître aussi les aspirations de la collectivité relativement à la qualité de vie des citoyens.

Les pages qui suivent décriront brièvement ce que nous entendons par politique de population et les moyens d'en assurer démocratiquement l'élaboration.

2. POLITIQUE DE POPULATION:

2.1 Définition:

Une politique de population peut se définir comme un ensemble de mesures législatives, de programmes administratifs ou d'interventions gouvernementales destinés à contrôler et orienter les tendances démographiques actuelles en vue d'atteindre un développement optimum.

On convient qu'une difficulté interviendra lorsqu'il s'agira de préciser en quoi consiste ce "développement optimum". Car, il n'y a pas de critères absolus pour définir cet "optimum". C'est au gouvernement et à la collectivité de s'interroger

sur le sens qui doit être donné au développement pour qu'il réponde le mieux possible aux besoins et aux aspirations des citoyens.

Une telle politique de population dépasse le cadre purement démographique pour atteindre tous les domaines qui touchent à la vie individuelle et collective des québécois. Elle devient la garantie que toute intervention touchant la famille, l'éducation, la culture, la main-d'oeuvre, l'aide sociale, l'immigration, etc., sera faite dans le respect des intérêts légitimes des personnes, des familles, des groupes sociaux. Elle garantit également que le gouvernement adopte une ligne de conduite à l'égard du développement de la collectivité afin d'assurer le plus de cohérence possible entre ses diverses interventions.

2.2 Mécanismes et processus en vue d'une politique de population pour le Québec:

Pour que le gouvernement élabore une politique de population qui réponde aux aspirations de la collectivité québécoise, il faut établir un plan d'action qui permette aux citoyens d'exprimer leurs projets en termes d'enfants, de décrire les conditions de réalisation de leurs projets en distinguant ce qui est du domaine de leur initiative et ce qui est du domaine de l'aide à fournir par la société.

Un tel plan d'action relève de la responsabilité gouvernementale. Que le gouvernement établisse à cette fin un conseil, une commission ou un ministère de la population, il devrait poursuivre en deux étapes principales son plan d'action en vue d'une politique de population:

2.2.1 Première étape:

Cette première étape comporterait deux opérations simultanées:

- une consultation auprès de la population;
- un inventaire des objectifs déjà définis par le gouvernement.

2.2.1.1 La consultation:

Elle devrait se faire à l'aide d'instruments et de techniques facilement accessibles à la population et porter sur un ensemble de points comme, par exemple, les suivants:

- les projets de descendance finale des couples de 35 ans et moins;
- le degré de réalisation de ces projets;
- les facilités ou difficultés de réalisation tenant aux politiques sociales, économiques, culturelles, familiales ou autres;
- les mesures à prendre par le gouvernement pour favoriser les initiatives des citoyens relatives à leurs projets de descendance finale et de qualité de vie;

- les améliorations que le gouvernement devrait apporter au régime de justice sociale etc...

Les travaux à faire à cette étape comprendraient nécessairement une étude approfondie de la situation et de l'apport de l'immigration à l'accroissement de la population québécoise.

2.2.1.2 L'inventaire:

En même temps qu'il appliquerait le processus de consultation qui permettrait à la collectivité québécoise de se prononcer sur ses projets et ses besoins, le gouvernement devrait procéder à un inventaire et à une évaluation des principes et des politiques qu'il préconise présentement en matière d'accroissement démographique et de qualité de vie des citoyens.

Il pourrait faire porter ses interrogations sur des points comme ceux-ci:

- 1) Quelle relation établit-on entre la qualité de vie des citoyens d'aujourd'hui et la qualité de vie des générations de l'avenir? Quelles sont les responsabilités à assumer aujourd'hui au niveau gouvernemental?
- 2) Quelle est l'influence sur la qualité de vie des

politiques en vigueur actuellement dans des domaines comme:

- le développement économique;
 - le travail et la main-d'oeuvre;
 - l'éducation et les affaires culturelles;
 - la famille et l'organisation sociale;
 - l'aide sociale sous ses différentes formes;
 - le développement des services de santé,
- en prenant pour acquis que la qualité de vie des citoyens ne dépend pas uniquement des valeurs attachées à la possession et à l'usage des biens de consommation, mais qu'elle dépend aussi des valeurs culturelles, morales et spirituelles?

- 3) Quelle est la pensée politique du gouvernement en regard du potentiel national que représentent les enfants à naître au Québec?
- 4) Les politiques préconisées actuellement au Québec assurent-elles une juste répartition entre la famille et la société des responsabilités et des charge inhérentes à l'éducation des enfants de leur naissance à leur majorité?

Cet examen et cette évaluation des principes et des politiques actuellement préconisés officiellement au

Québec permettraient au gouvernement de mesurer la distance qui sépare la requête de la collectivité québécoise et l'état actuel des possibilités qui lui sont offertes. Le gouvernement aurait ainsi une vision assez claire des améliorations à apporter pour rencontrer les aspirations et les attentes des citoyens.

2.2.2 Deuxième étape:

On arriverait alors à la deuxième étape du processus qui consisterait en l'élaboration d'une proposition de politique que le gouvernement soumettrait à l'examen de la collectivité québécoise (v.g. commission parlementaire). Celle-ci pourrait alors juger si la proposition du gouvernement répond ou non à ses aspirations et lui ouvre un champ assez large d'initiatives.

L'élaboration d'une politique de population ne peut pas se faire seulement par un acte d'autorité du gouvernement. La population doit y participer. Encore faut-il proposer des objectifs sur lesquels elle puisse se prononcer.

TROISIEME PARTIE: ELEMENTS D'UNE POLITIQUE DE POPULATION

Parmi les éléments d'une politique de population, on peut

établir aisément deux catégories:

1. les objectifs que la politique s'efforce d'atteindre;
2. les mesures administratives qui sont des moyens pour atteindre les objectifs.

Comme corps intermédiaire, groupant des administrateurs scolaires qui sont aussi des citoyens, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec exprime sa position sur plusieurs de ces éléments qu'elle estime devoir faire partie d'une politique de population pour le Québec.

1. OBJECTIFS:

1.1 Dans le domaine culturel

Un objectif doit être assumé par la politique de population:

"assurer la stabilisation et même l'amélioration de la position actuelle de la culture française au Québec".

1.2 Sur le plan de l'expansion démographique, trois hypothèses sont habituellement proposées:

- accroissement naturel nul;
- accroissement naturel négatif;
- accroissement naturel positif.

La politique au Québec doit assumer comme objectif la

troisième hypothèse sans déterminer l'importance du taux d'accroissement naturel, mais en prenant les mesures qui permettent aux familles de réaliser leurs projets de fécondité dans les meilleures conditions.

1.3 Dans le domaine des planifications relatives à la qualité de vie des citoyens, les deux objectifs suivants doivent orienter toutes les décisions:

- "Protéger la qualité de vie des citoyens de l'avenir en mesurant les conséquences qui résultent des décisions prises aujourd'hui".
- "Assurer la cohérence des décisions prises dans différents domaines, comme le développement économique, le travail et la main-d'oeuvre, l'éducation et les affaires culturelles, la famille, l'aide sociale, la santé, pour qu'elles contribuent efficacement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens".

1.4 Sur le plan social, un objectif doit être envisagé sous un meilleur éclairage:

"Assurer une répartition plus équitable entre la famille et la société des responsabilités et des charges inhérentes à l'éducation des enfants, de leur naissance à leur majorité".

2. MESURES ADMINISTRATIVES:

Parmi les nombreuses mesures administratives que doit

prendre le gouvernement pour atteindre les objectifs qu'il assigne à une politique de population, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec recommande qu'on attribue une importance prioritaire à celles qui suivent:

- 2.1 Dans le domaine des conventions collectives, que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que le Code du travail garantisse que ces conventions collectives au Québec ne comporteront pas de mesures discriminatoires contre la femme se prévalant de congés de maternité, spécialement en ce qui concerne les modalités de retour au travail.
- 2.2 Que les mesures appropriées soient prises par le gouvernement pour qu'il n'existe aucune discrimination contre les familles, quel qu'en soit le nombre d'enfants, en particulier en ce qui concerne le logement.
- 2.3 Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer à la femme un accès facile à tous les services qui lui permettent d'assumer sa maternité sur les plans physique, psychologique et social.

En particulier, que dans le domaine

- des allocations familiales,
- des garderies,

- d'un réseau d'aides familiales,
des mesures soient prises pour que les montants d'argent
alloués correspondent à une répartition équitable entre
la famille et la société des charges occasionnées par la
présence d'un ou plusieurs enfants dans une famille.

2.4 Que le gouvernement accorde des subventions aux organismes
qui contribuent efficacement à atteindre les objectifs
de la politique de population préconisée par le gouverne-
ment.

2.5 Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour
que soient assurés aux enfants et aux adultes les services
d'une éducation sexuelle et d'une éducation familiale de
la plus haute qualité.

A N N E X E

Les tableaux 1 et 2 cités dans cette annexe sont extraits d'un rapport sur "la dénatalité sur le territoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal: situation présente et mesures possibles de redressement", présenté à la Commission des écoles catholiques de Montréal, le 3 mai 1974.

Le tableau 3 est tiré de "la fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?", par Jacques Henripin et Evelyne Lapierre-Adamcyk, Collection "Démographie canadienne" 2, Les Presses de l'Université de Montréal (Tableau B2, appendice B, page 149).

TABLEAU 1

POPULATION GLOBALE:
effectifs en milliers au 1^{er} juin

	<u>1931</u>	<u>1941</u>	<u>1946e</u>	<u>1951</u>	<u>1956</u>	<u>1961</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>
<u>QUEBEC</u>	2875	3332	3694	4056	4628	5259	5781	5864	5927	6028	6059	608
VS 10 ans aupara- vant		+15.9%	--	+21.7%	+25.3%e	+29.7%	+24.9%	--	--	+14.6%	--	--
VS 5 ans aupara- vant		--	--	+ 9.8%	+14.1%	+13.6%	+ 9.9%	--	--	+ 4.3%	+ 3.3%	+ 2.6
<u>ONTARIO</u>	3432	3788	4193	4598	5405	6236	6961	7127	7306	7703	7825	793
VS 10 ans aupara- vant		+10.4%	--	+21.4%	+28.9%	+35.6%	+28.8%	--	--	+23.5%	--	--
VS 5 ans aupara- vant		--	--	+ 9.7%	+17.6%	+15.4%	+11.6%	--	--	+10.7%	+ 9.8%	+ 8.7
<u>CANADA</u>	10377	11507	12758	14009	16081	18238	20015	20378	20744	21569	21830	2209
VS 10 ans aupara- vant		+10.9%	--	+21.7%	+26.0%	+30.2%	+24.5%	--	--	+18.3%	--	--
VS 5 ans aupara- vant		--	--	+ 9.8%	+14.8%	+13.4%	+ 9.7%	--	--	+ 7.8%	+ 7.1%	+ 6.5

e = estimation

TABLEAU 2

FACTEURS DE CROISSANCE DE LA POPULATION

	Population au recensement du début de la période	NAISSAN- CES	DECES	Accrois- sement naturel	IMMIGRA- TION	Accrois- sement réel	MIGRATION NETTE	Population au recensement de fin de période
<u>QUEBEC</u>								
1961 à 1966	5259211	646621	188904	457717	122897	521634	+ 63917	5780845
							Donc 58980 personnes ont quitté le Québec	
1966 à 1971	5780845	491669	197894	293775	163563	247155	- 46620	602800e
							Donc 210183 personnes ont quitté le Québec	
Variation		-154952	+ 8990	-163942	+40666	-274479		
<u>ONTARIO</u>								
1961 à 1966	6236092	752511	264659	487852	287054	724778	+ 236926	6960870
							Donc 50128 personnes ont quitté l'Ontario	
1966 à 1971	6960870	653197	279715	373482	469919	742130	- 368648	7703000e
							Donc 101271 personnes ont quitté l'Ontario	
Variation		- 99314	+ 15056	-114370	+182865	+ 17352		
<u>CANADA</u>								
1961 à 1966	18238247	2248762	730869	1517893	538555	1776633	+ 258740	20014880
							Donc 279815 personnes ont quitté le Canada	
1966 à 1971	20014880	1860313	767028	1093285	880486	1554120	+ 719575	21569000e
							Donc 160911 personnes ont quitté le Canada	
Variation		- 388444	+36159	-424608	+341931	- 222513		

TABLEAU 3

GENERATION	AGE APPROXIMATIF	NOMBRE D'ENFANTS DEJA NES	DESCENDANCE FINALE	DESCENDANCE FINALE CORRIGEE
1926-30	40-44 ans	3.61	3.69	--
1931-35	35-39 ans	3.39	3.49	--
1936-40	30-34 ans	2.64	3.18	--
1941-45	25-29 ans	1.61	2.88	2.77
1946-50	20-24 ans	0.97	2.80	2.43
1951-55	15-19 ans	0.93	2.89	2.10

BIBLIOGRAPHIE

AMYOT, Michel, "Estimation de la clientèle scolaire suivant les réseaux et niveaux d'enseignement, 1973/74 à 1977/78", décembre 1973, Démographie scolaire 9-15, ministère de l'Éducation du Québec.

COMMISSION des écoles catholiques de Montréal, Comité sur la dénatalité:

- 1) "La dénatalité sur le territoire de la CECM: situation présente et mesures possibles de redressement", 3 mai 1974.
- 2) "Mémoire du comité sur la dénatalité suggérant des mesures en vue de redresser l'évolution des naissances", janvier 1975.

GARIGUE, Philippe:

- 1) "Famille, Science et Politique", Leméac, 1973, 183 pages.
- 2) "Famille et Humanisme", Leméac, 1973, 333 pages.

HENRIPIN, Jacques et LAPIERRE-ADAMCYK, Evelyne,

"La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?", collection "Démographie Canadienne", 2, Les Presses de l'Université de Montréal, 164 pages.

PERREAULT, Michel, "Politiques de Population et mesures sociales", Bulletin de l'Association des Démographes du Québec, Vol. 3, no 3, septembre 1974, 22 pages.
